

CONVENTION 2023 - 2028

CE QUI CHANGE

■ Convention signée par Les CDF et la FSDL

» LA CONVENTION 2018 SE POURSUIT AVEC 3 CATEGORIES D'ÉVOLUTIONS DEBUTANT EN 2024 QUI S'ÉTALERONT SUR 5 ANS

- **Renforcement de la prévention et des soins précoces**
Approche populationnelle, en particulier pédiatrique et "génération sans carie"
- **Amélioration de l'accès financier aux soins bucco-dentaires**
Evolution du dispositif 100% santé et actes en C2S
- **Amélioration de l'accès aux soins sur le territoire**
Nouveau zonage - démographie professionnelle

Groupes de travail

Un dizaine de groupes de travail est mise en place pour traiter les nombreux sujets non abordés lors de ces négociations. Ils pourront se traduire par un avenant.

- L'assurance maladie et les organismes complémentaires signent un effort global de **» +613M €**

DES 2024, REVALORISATIONS ET PRISE EN CHARGE DE NOUVEAUX ACTES POUR LES 3-24 ANS

Approche populationnelle :

La cohorte "évolutive" des 3-24 ans est visée spécifiquement par la convention.

Chaque année, la cohorte s'étendra à une classe d'âge supplémentaire (3-25 ans en 2025, 3-26 ans en 2026, 3-27 ans en 2027 et 3-28 ans en 2028...)

- **Revalorisation des soins conservateurs** pour les patients âgés de 3 à 24 ans

Application d'un code Modificateur sur les restaurations coronaires et l'endodontie

Cumulable avec le Modificateur N (+15,7%), si réalisés sur les dents permanentes des enfants de moins de 13 ans.

➤ **+ 30 %**

- **Extension de la prise en charge (PEC) des vernis fluorés** à tous les âges de 3-24 ans (jusqu'à limitation aux 6 à 10 ans)

➤ **25 €**

>>>
DÈS 2024, LES TARIFS DES RESTAURATIONS 3-24 ANS SERONT MAJORÉS DE 10 À 30 EUROS

Approche populationnelle :
 Introduction d'une **cohorte "évolutive" 3-24 ans**
 Intégration chaque année d'une classe d'âge supplémentaire

● **Revalorisation actes de restauration pour les 3-24 ans**

*Modificateur N (+15,7%)**

Restauration 1 Face	29,30 €	>	38,09 €	44,07 €
Restauration 2 Faces	50,00 €	>	65,00 €	75,21 €
Restauration 3 Faces / 1 angle	65,50 €	>	85,15 €	98,52 €
Restauration 2 angles	94,60 €	>	122,98 €	142,29 €
Restauration avec ancrage radiculaire	100 €	>	130 €	150,41 €
Coiffage pulpaire direct	60 €	>	78 €	N/A

+ 30 %
 à
+ 50,41 %

* Actes réalisés sur les dents permanentes des enfants de moins de 13 ans.

>>> DÈS 2024, LES TARIFS DES ACTES D'ENDODONTIE 3-24 ANS SERONT MAJORÉS DE 7 À 33 EUROS

Approche populationnelle :
 Introduction d'une **cohorte "évolutive" 3-24 ans**
 Intégration chaque année d'une classe d'âge supplémentaire

● **Revalorisation actes d'endodontie pour les 3-24 ans**

*Modificateur N (+15,7%)**

Pulpotomie dent temporaire	23 €	➤	29,90 €	N/A
Biopulpec Incisives / canines	40 €	➤	52,00 €	60,16 €
Biopulpec Prémolaires	61 €	➤	79,30 €	91,75 €
Biopulpec Molaires	100 €	➤	130,00 €	150,41 €
Nécropulpec Incisives / canines	47 €	➤	61,10 €	70,69 €
Nécropulpec Prémolaires	68 €	➤	88,40 €	102,28 €
Nécropulpec Molaires	110 €	➤	143,00 €	165,45 €

➤ **+ 30 %**
à
+ 50,41 %

* Actes réalisés sur les dents permanentes des enfants de moins de 13 ans.

LES CDF ONT OBTENU LE REMBOURSEMENT DE "NOUVELLES" TECHNIQUES : ELLES DOIVENT ETRE EVALUÉES SCIENTIFIQUEMENT PAR LA HAS*

*Haute Autorité de Santé

● Création d'un acte en CCAM (HBLD010) et sa prise en charge :

Application de **Fluorure Diamine d'Argent**
(Prévention et désensibilisation par solutions de fluorure diamine d'argent à forte teneur en fluorures)

Par sextant



35 €

● Créations d'acte en CCAM :

- **ART / Atraumatic Restorative Treatment** (obturations avec curetage lésions à minima)
- **Scelllements thérapeutiques** (des lésions carieuses non cavitaires)



Tarif à définir

»» LE BILAN PARODONTAL ET LE DSR* SERONT PRIS EN CHARGE POUR LA COHORTE AINSI QUE POUR 5 NOUVELLES ALD

- Élargissement du **bilan paro** et du **DSR** à la cohorte 3-24 ans
3 à 25 ans en 2025,
3 à 26 ans en 2026,
...
3 à 28 ans en 2028.

- Élargissement du **bilan paro** et du **DSR** à 5 autres ALD

ALD n°8 : diabète (Convention 2018)

+

ALD n°5 : insuffisance cardiaque, troubles du rythme, cardiopathies valvulaires, congénitales graves

ALD n° 7 : déficit immunitaire primitif, infection VIH

ALD n° 13 : maladie coronarienne

ALD n° 22 : polyarthrite rhumatoïde

ALD n° 27 : spondylarthrite grave

➤ **480 €**

LES CDF ONT OBTENU QUE LES TARIFS DU PANIER C2S SOIENT ALIGNÉS AU NIVEAU DE CEUX DU PANIER RACO

- Mesure d'équité pour les bénéficiaires de la **C2S**
Mesure d'équité pour les praticiens
- Convergence **progressive** des plafonds de C2S vers le panier reste à charge 0 pour les actes prothétiques **communs aux 2 paniers**

Cette revalorisation concerne : couronnes, PA résine, réparations résine, bridges

Pas de changement pour les actes communs avec le panier maîtrisé (inlay-onlay, stellites)

La différence entre le tarif initial (C2S) et le tarif cible (RACO +3%) est échelonnée

selon le calendrier suivant :

2024	25	%
2025	25	%
2026	15,5	%
2027	17,5	%
2028	17	%



Voir tableau

IL SERA POSSIBLE DE REALISER JUSQU'À 5 CONSULTATIONS
BLANCHES PAR AN POUR LES PATIENTS EN SITUATION DE HANDICAP

Consultation blanche pour les patients porteurs de handicap

jusqu'à 5 par patient et par an



23 €

Une « consultation blanche » ou consultation « d'habitude » s'entend ainsi :

- soit comme un temps de rencontre planifié (appropriation de l'espace, du matériel, reconnaissance des personnes, etc.)*
- soit comme une consultation au cours de laquelle les soins prévus n'ont pu être réalisés compte tenu du handicap du patient.*

» EN 2025, L'EBD SERA MODERNISÉ ET REVALORISÉ

- L'examen bucco-dentaire devient **annuel de 3 à 24 ans** avec une revalorisation de 10 €

EBD "simple" :	30 €	➤	40 €
EBD + 1 ou 2 Rx :	42 €	➤	52 €
EBD + 3 ou 4 Rx :	54 €	➤	64 €
EBD + Pano :	54 €	➤	64 €

- L'EBD femme enceinte **se prolonge jusqu'à 6 mois** après l'accouchement pour y intégrer une sensibilisation à la santé bucco-dentaire future de son enfant.

+ travaux de dématérialisation et de modernisation de l'EBD (Groupe de Travail)

- Création d'un **Bilan Bucco-Dentaire** spécifique lors de l'entrée en EHPAD ou en EMS
Bilan uniquement diagnostique, réalisé au cabinet ou en établissement

➤ 40 €

» REVALORISATION DE 4% POUR LA POPULATION GÉNÉRALE (RESTAU + ENDO)
ET SUPPLEMENT DE 15 EUROS POUR LA CONSULTATION D'URGENCE

- Revalorisation des soins conservateurs pour toute la population
SUR LES RESTAURATIONS CORONAIRES ET L'ENDODONTIE

➤ + 4 %

- Majoration de la consultation d'urgence, lorsque régulation par le Centre 15 ou SAS
Uniquement sur la consultation (pas d'acte technique)
(en dehors des astreintes Dimanches et Jours Fériés)
Sur régulation par le Centre 15 ou par le Service d'Accès aux Soins (idem Médecins)

➤ C + 15 €

- Création d'un indicateur supplémentaire optionnel au FAMI
pour les CD dans le cadre du « aller vers »

En complément des 490€ du FAMI

Pour 3 interventions minimum sur l'année, en milieu scolaire, en EHPAD, EMS, en foyer/centre d'hébergement, centre de formation professionnelle, établissement pénitencier...

➤ + 300 €

»» DÉTAIL DES REVALORISATIONS DES RESTAURATIONS EN 2025

- Revalorisation des soins conservateurs pour toute la population
Sur les restaurations coronaires et l'endodontie

➤ + 4 %

➤ + 30 %

- Revalorisation actes restaurateurs

hors cohorte

cohorte

Modificateur N
(+15,7%)*

Restauration 1 Face	29,30 €	➤	30,47 €	➤	39,61 €	45,83 €
Restauration 2 Faces	50,00 €	➤	52,00 €	➤	67,60 €	78,21 €
Restauration 3 Faces / 1 angle	65,50 €	➤	68,12 €	➤	88,56 €	102,46 €
Restauration 2 angles	94,60 €	➤	98,38 €	➤	127,90 €	147,98 €
Restauration avec ancrage radiculaire	100 €	➤	104,00 €	➤	135,20 €	156,43 €
Coiffage pulpaire direct	60 €	➤	62,40 €	➤	81,12 €	N/A

* Actes réalisés sur les dents permanentes des enfants de moins de 13 ans.

>>> DÉTAIL DES REVALORISATIONS D'ENDODONTIE EN 2025

● Revalorisation des soins conservateurs pour toute la population
Sur les restaurations coronaires et l'endodontie
>
+ 4 %

>

+ 30 %

● Revalorisation actes d'endodontie

		hors cohorte		cohorte	Modificateur N (+15,7%)*
Pulpotomie dent temporaire	23 €	>	23,92 €	>	31,10 € /
Biopulpec Incisive / canine	40 €	>	41,60 €	>	54,08 € 62,57 €
Biopulpec Prémolaires	61 €	>	63,44 €	>	82,47 € 95,42 €
Biopulpec Molaires	100 €	>	104,00 €	>	135,20 € 156,43 €
Nécropulpec Incisives / canines	47 €	>	48,88 €	>	63,54 € 73,52 €
Nécropulpec Prémolaires	68 €	>	70,72 €	>	91,94 € 106,37 €
Nécropulpec Molaires	110 €	>	114,40 €	>	148,72 € 172,07 €

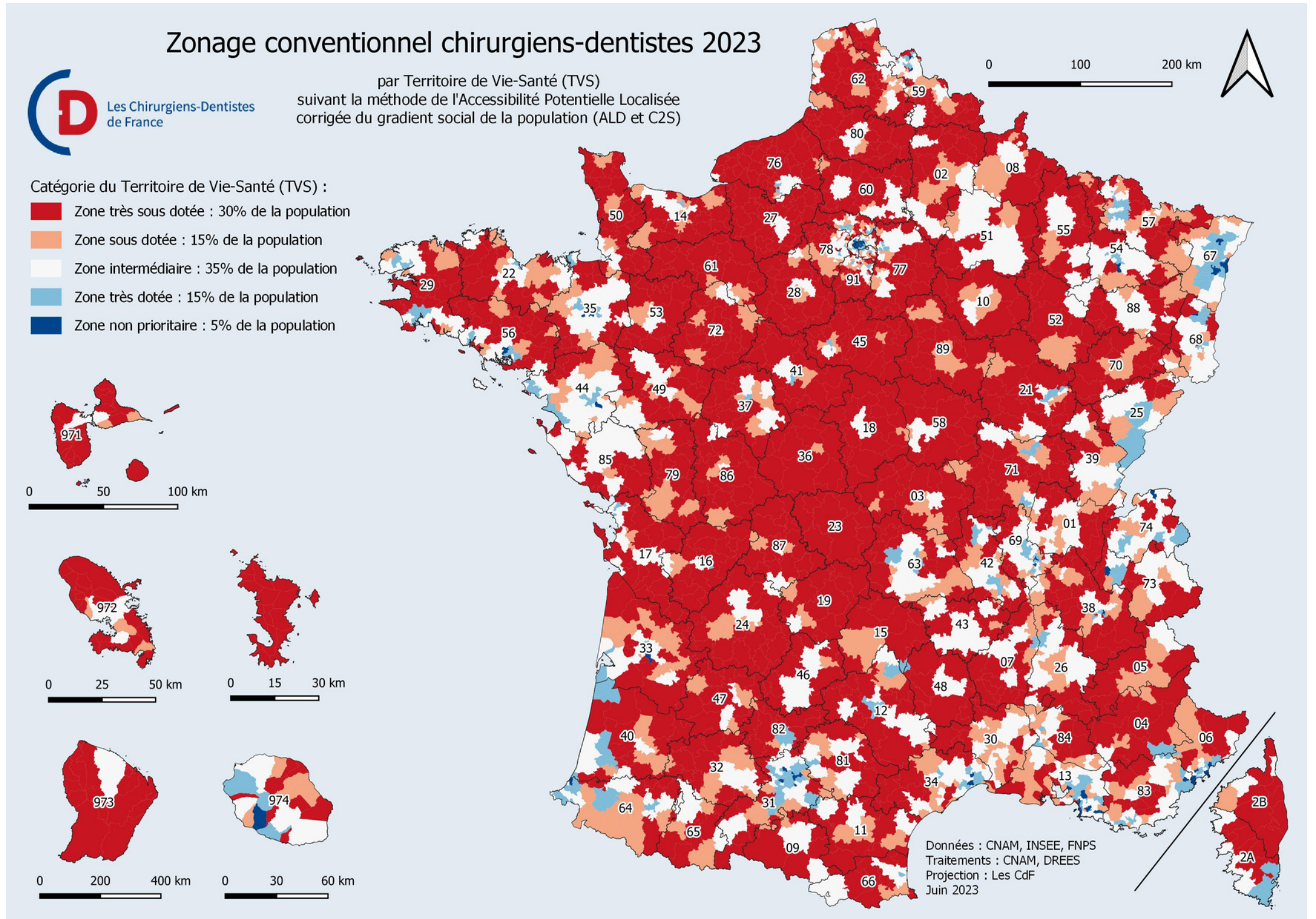
* Actes réalisés sur les dents permanentes des enfants de moins de 13 ans.

LE NOUVEAU ZONAGE AUGMENTE LES ZONES ELIGIBLES AUX AIDES À L'INSTALLATION ET AU MAINTIEN DE L'ACTIVITÉ

Beaucoup plus favorable à la profession, le nouveau zonage **pourra être adapté au niveau régional par les Agences régionales de santé (ARS)** et les instances professionnelles avant de devenir définitif.



Voir les cartes régionales provisoires



AIDES A L'INSTALLATION ET AIDES AU MAINTIEN DE L'ACTIVITÉ ETENDUES À 30% DE LA POPULATION

- 2 contrats incitatifs : CAICD et CAMCD en zone très sous dotée

Contrat d'aide à l'installation : en 2 fois - pour 5 ans (1 seule installation)
Pour les CD (titulaires ou collaborateurs) qui s'installent en zone très sous dotée

➤ **50 000 €**

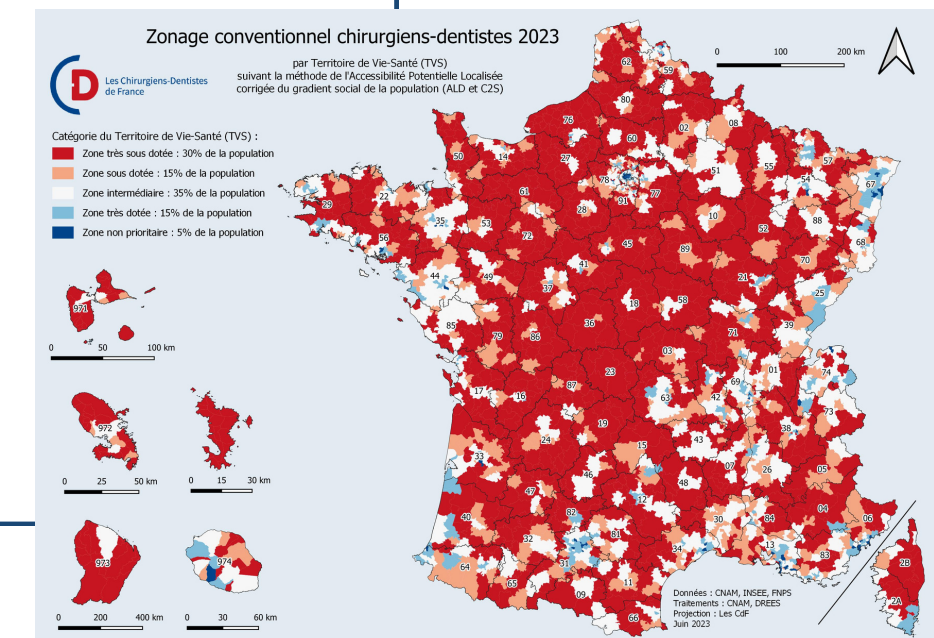
Contrat d'aide au maintien de l'activité : 4000 € par année, pendant 3 ans
Pour les CD conventionnés déjà installés en zone très sous dotée **(renouvelable)**

➤ **12 000 €**

- **Zones très sous-dotées :**

1259 Territoires de vie santé (TVS) répartis sur 20959 communes :

- 30% de la population française passe en zone très sous dotée (20,1 millions)
- 6271 Chirurgiens-dentistes libéraux (18% des CDL) concernés
- 177 centres de santé.



2024 2025 2026 2027 2028



UN CONVENTIONNEMENT RÉGULÉ SERA MIS EN PLACE DANS 105 COMMUNES

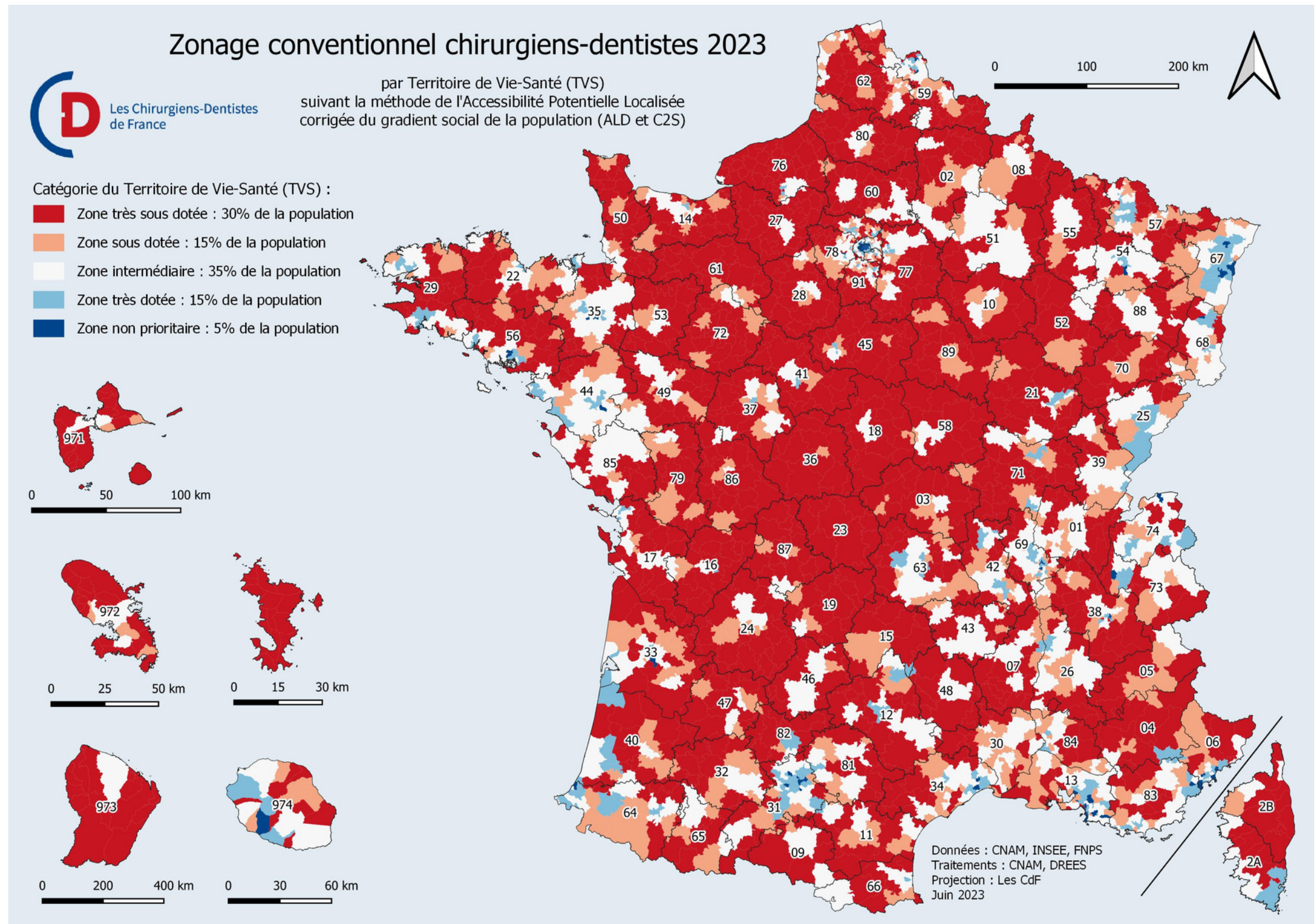
Afin de **limiter la prolifération des centres de santé**, le conventionnement devient régulé en **zone non-prioritaire** :

Le remplacement s'effectuera par praticien selon la règle 1 départ pour 1 arrivée (y compris les salariés des CDS), sur la base d'un temps de travail minimal > ou = à 2 jours/semaine.

Zones non prioritaires :
(en bleu foncé sur la carte)

71 Territoires de vie santé (TVS) répartis sur 105 communes :

- 5% de la population française
- 3179 CD libéraux (9% des CD libéraux)
- et 238 centres de santé (CDS).



»» **LES PLAFONDS DES PANIERS RACO ET RACM SONT RÉÉVALUÉS**

- **Évolution des plafonds des paniers RAC 0 et RAC M**
 exemples :

Couronne monolithique zircone antérieure (RAC0)	440 €	➤	453,20 €
Cour. monolith. autre que zircone antérieure (RAC0)	500 €	➤	515,00 €
Cour. monolith. autre que zircone post. (RACM)	550 €	➤	566,50 €
Prothèse amovible complète (RAC0)	1100 €	➤	1133,00 €
Prothèse amovible partielle métallique 9 dents (RACM)	680 €	➤	700,04 €

+ 3 %

- **Suivi annuel de l'indice dentaire**
 et possibilité de revoyure en cas d'augmentation « conséquente »
Suivi des coûts de fabrication et possibilité de revoyure

Indexation

»»
LA ZIRCONE SUR MOLAIRES ET LE BRIDGE DE BASE ZIRCONE INTÈGMENT LE PANIER RAC 0

➤ + 3%

- **Création d'un acte et intégration de 2 actes au panier RAC0**
 - **Couronne Zircone sur molaire** 440 € en panier modéré
 - **Bridge 3 éléments en Zircone** 1320 € en panier libre

➤ **453,20 €**

➤ **1359,60 €**

● Ces 2 actes deviennent accessibles aux bénéficiaires de la C2S **directement au tarif "cible" RAC0**

En panier RAC 0 et C2S

»»
3 NOUVEAUX ACTES D'ODONTOLOGIE PÉDIATRIQUE SONT PRIS EN CHARGE

<ul style="list-style-type: none"> ● Exérèse de la pulpe camérale d'une dent permanente (pulpotomie dent permanente) 			hors cohorte	cohorte	<i>Modificateur N (+15,7%)*</i>
	Après avis HAS	non déterminé	80 €	104 €	120,33

<ul style="list-style-type: none"> ● Pose d'une coiffe pédodontique préformée 					
Acte opposable					150 €

<ul style="list-style-type: none"> ● Mainteneur d'espace interdentaire unitaire scellé 					
Base de remboursement = 30 € / Tarif plafond :					150 €



LA PULPOTOMIE EST RÉÉVALUÉE DE 50% SUR LES DENTS TEMPORAIRES

- Exérèse de la pulpe camérale d'une dent temporaire

Acte Revalorisé

23,92 €



hors cohorte

36 €



cohorte
3-24 ans

46,80 €

» LA PRISE EN CHARGE ET LES PLAFONDS DE L'INLAY-CORE DIMINUENT

MESURE FSDL QUI DEMANDAIT LA SUPPRESSION DE PRISE EN CHARGE DE L'INLAY CORE !

- **Baisse progressive de la base de remboursement (BR) des Inlay Core**
dans tous les paniers du dispositif 100% Santé

BR actuelle : 90 €

2026 : 70 €

2027 : 65 €

2028 : 60 €

- **Baisse progressive des plafonds d'honoraires des Inlay Core**
des paniers RAC zéro et modéré.

Plafond actuel : 175 €

(C2S : 130 €)

2026 : 150 €

2027 : 140 €

2028 : 130 €

» AUTRES MESURES

- Augmentation de la participation de l'Assurance Maladie, aux cotisations sociales sur les "Honoraires Sans Dépassement" (HSD) des CDL
Liée à l'augmentation des tarifs de soins et des plafonds prothétiques

- Création d'un **Forfait annuel** destiné aux **Maîtres de Stage** pour le stage "d'initiation à la vie professionnelle" des étudiants en 6ème année d'Odontologie.



350 €

» TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES PROGRAMMÉS



- Analyser et redéfinir l'acte HBJB001 « évacuation d'abcès parodontal »
- Modalités et suivi de l'EBD
- **Pour les bénéficiaires du dispositif prévention**, travailler sur les solutions permettant de garantir une dispense d'avance de frais et une absence de reste à charge, pour les bénéficiaires et **une garantie de paiement pour les chirurgiens-dentistes.**

Les Chirurgiens-Dentistes

»» GROUPES DE TRAVAIL (AVEC LES SEULS SIGNATAIRES)



- Développement des **démarches éco-responsables** des cabinets dentaires ;
- Prise en charge des **maladies rares** à répercussions bucco-dentaires ;
- Développement de la **télésanté** ;
- Modalités d'accompagnement de la création en cours du métier d'**assistant dentaire de niveau 2** ;
- **Attractivité de la profession libérale** (maternité, etc ...) ;
- **Nomenclature et modalités de prise en charge de l'orthodontie** ;
- Nomenclature et modalités de prise en charge **des prothèses amovibles métalliques** ;
- Nomenclature et modalités de prise en charge des **actes d'urgence**

**»» TOTAL ESTIMÉ PAR L'ASSURANCE MALADIE
SUR 5 ANS (2023 À 2028)**



+613M €

2018 : +287M €

(estimation 2018)



Les Chirurgiens-Dentistes
de France



*Retrouvez le texte complet, ses annexes et le tableau de
convergence C2S-RAC0 sur :
<http://bit.ly/docconv2023>*



*Restez informés : les évolutions de la convention et toute
l'actualité professionnelles avec les CDF :
<https://lescdf.fr/adherer>*

Les Chirurgiens-Dentistes
de France